

Lettre ouverte à Son Excellence le Général Mamadi DOUMBOUYA  
Président de la Transition, Chef de l'État, Chef suprême des armées

**Objet** : Alerte solennelle sur des menaces graves contre ma personne et appel au respect des droits fondamentaux garantis par la Charte de la Transition et les instruments juridiques internationaux ratifiés par la République de Guinée

Conakry, le 14 juillet 2025

Excellence Monsieur le Président,

En ma qualité de citoyen guinéen et de Président du Bloc Libéral, parti politique exerçant légalement, je me vois dans l'obligation républicaine de vous adresser cette lettre ouverte, mû par un profond sentiment de responsabilité devant les menaces croissantes qui pèsent depuis le début de l'année sur mon intégrité physique, celle de ma famille, des militants et cadres de mon parti.

Il y a plusieurs jours, des informations concordantes, provenant de sources crédibles et variées, m'alertent sur l'existence de manœuvres obscures et inquiétantes autour de mes déplacements et de ma résidence. Ces informations font état de projets d'enlèvement, voire d'élimination physique, visant directement ma personne. Ces alertes, renforcées par une surveillance inhabituelle et des comportements suspects dans mon environnement immédiat, interviennent dans un climat national alarmant, marqué par une escalade d'intimidations, de disparitions forcées, d'arrestations extrajudiciaires et de répression ciblée contre les voix libres et critiques.

Ces méthodes, qui relèvent davantage des régimes autoritaires que d'un État de droit, rappellent douloureusement le sort subi par plusieurs compatriotes tels que Oumar SYLLA alias Foniké Menguè, Mamadou Billo BAH, Sadou NIMAGA, Habib Marouane CAMARA, Abdoul SACKO, Me Mohamed TRAORE, et tant d'autres, victimes d'enlèvements ou de séquestrations en dehors de tout cadre légal. Leurs cas restent des stigmates encore ouverts dans la conscience collective de notre peuple.

Ces menaces contre ma personne m'ont amené, par confiance à la justice de mon pays à porter des plaintes, le 25 février 2025 contre X pour menace de mort et injures au parquet général près la Cour d'Appel de Conakry, reçue sous le n°248 /25/2/2025 et au parquet près le Tribunal de Première Instance de Mafanco, reçue sous le n°321/25/02/25, lesquelles n'ont connu aucune suite pour le moment.

Je vous rappelle avec tout le respect dû à votre haute fonction que l'État guinéen est juridiquement lié par la Charte de la Transition, notamment en son article 10 qui proclame que « **la personne humaine est sacrée. Toute personne a droit au respect de son intégrité physique et morale, de son identité et de sa vie privée...** ».

La Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, imposent également à l'État guinéen l'obligation formelle de protéger chaque citoyen contre les atteintes à sa vie, sa liberté, sa dignité et sa sécurité.

En vertu de ces textes contraignants, je vous demande solennellement de garantir ma sécurité physique et morale, celle de ma famille, ainsi que celle des militants du Bloc Libéral, conformément aux droits qui nous sont reconnus en tant que citoyens guinéens.

Et ni mon engagement politique, ni mes prises de positions publiques ne sauraient justifier que ma vie ou celle de mes proches soient mises en péril.

Mon combat demeure pacifique, légal et résolument républicain. Je crois en la démocratie, au pluralisme, au dialogue d'idées et à la justice comme fondement d'un avenir partagé pour notre pays. Rien, absolument rien, ne peut justifier la terreur politique contre un citoyen qui ne fait qu'exercer des droits qui lui sont reconnus par la loi.

Et à ce sujet, l'article 8 de la charte de la transition dispose: « **Les libertés et droits fondamentaux sont reconnus et leur exercice est garanti aux citoyens dans les conditions et formes prévues par la loi.**

**Aucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains ».**

**Or au titre de ces libertés fondamentales figurent celles d'expression et d'opinion qui sont aussi garanties à l'article 23 de la même charte, en disposant comme suit: « Les libertés d'opinion, d'expression, de conscience, et de culte sont garanties...»**

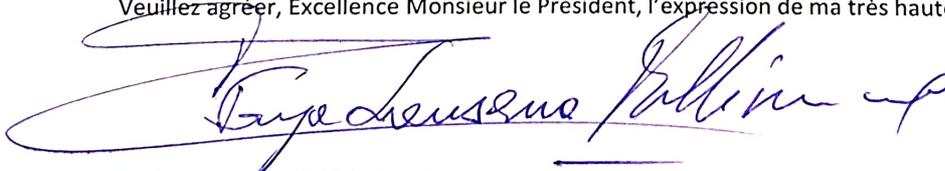
Ainsi, en tant que garant de la sécurité des citoyens, des libertés et droits fondamentaux, Chef Suprême des armées, votre responsabilité personnelle est directement engagée devant l'histoire et devant le droit. Il vous revient d'empêcher que la République ne sombre dans l'arbitraire et l'impunité. L'État ne saurait se faire complice de pratiques dignes d'une époque que nous avons tous juré de ne plus revivre.

Excellence Monsieur le Président,

Ce n'est ni un cri de défiance, ni une plainte ordinaire, mais un appel républicain, un acte de foi dans la loi, dans nos institutions, et dans la conscience morale des gouvernants. Car il n'y a ni paix sans justice, ni démocratie sans pluralisme, ni stabilité sans respect absolu des libertés fondamentales.

En espérant que vous saurez apporter à cette alerte une réponse à la hauteur de vos engagements et des aspirations profondes du peuple guinéen, je vous invite à faire preuve de courage d'État et de fidélité à l'esprit de la Transition.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Dr Faya Lansana MILLIMOUNO  
Citoyen guinéen  
Président du Bloc Libéral

**AMPLIATIONS :**

1. Premier Ministre de la Transition
2. Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme
3. Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile
4. Direction Nationale de la Police

5. Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale
6. Président du Conseil National de la Transition (CNT)
7. Cour Suprême de Guinée
8. Haute Autorité de la Communication
9. Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme (OGDH)
10. Ordre des Avocats de Guinée
11. Amnesty International
12. Human Rights Watch
13. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
14. Délégation de l'Union européenne en Guinée
15. CEDEAO – Commission politique et juridique
16. Union Africaine – Commission des droits de l'homme
17. Ambassade de la Sierra Leone en Guinée
18. Ambassade du Mali en Guinée
19. Ambassade du Sénégal en Guinée
20. Ambassade de la Cote d'Ivoire en Guinée
21. Ambassade du Ghana en Guinée
22. Ambassade du Nigeria en Guinée
23. Ambassade d'Afrique du Sud en Guinée
24. Ambassade du Liberia en Guinée
25. Ambassade de France en Guinée
26. Ambassade des États-Unis en Guinée
27. Ambassade d'Allemagne en Guinée
28. Médias nationaux et internationaux